Association « Landivisiau Doit Dire Non à la Centrale » - direction collégiale

4 impasse des écureuils

29400 Landivisiau

Adresse mel : nonalacentrale.landivisiau@gmail.com

Communiqué de presse de l'association « Landivisiau Doit Dire Non à la Centrale » du 21 décembre 2017

L'association « Landivisiau Doit Dire Non à la Centrale » annonce que l'association Force 5, le groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (GAB 29), le syndicat SIMPLES, et l'Union départementale de consommation, du logement et du cadre de vie du Finistère (CLCV) ont interjeté appel contre le jugement rendu le 27 octobre 2017 par le tribunal administratif de Rennes qui les a déboutés de leur recours contre l'arrêté du préfet du Finistère du 06 mai 2015 autorisant la Compagnie Electrique de Bretagne (CEB) à créer et exploiter une centrale à cycle combiné gaz à Landivisiau (ICPE).

Cette décision n'avait pas surpris les opposants, le tribunal administratif de Rennes donnant rarement satisfaction aux associations environnementales. Dans ce cas précis, le tribunal n'a pas entendu la demande des opposants (question préjudicielle) consistant à saisir la Cour de justice européenne (CJUE), pour que celle-ci interroge l'Etat français sur les mesures nécessaires qu'il doit prendre, afin que la condition émise par la Commission Européenne dans son avis du 15 mai 2017 soit respectée, et que le bénéficiaire de l'aide d'Etat, en l'occurrence CEB, ne puisse vendre l'électricité produite par la centrale à gaz à EDF.

Le tribunal a également rejeté leurs arguments : le défaut de justification d'une centrale à cycle combiné gaz en Bretagne, l'insuffisance et le manque d'impartialité du rapport d'enquête publique, l'insuffisance de l'étude d'impact sur la qualité de l'air et sur la faune, l'absence d'étude des conséquences de la centrale sur l'agriculture biologique, l'insuffisance des capacités financières du pétitionnaire CEB qui se verrait attribuer une aide publique de 50 millions d'euros par an pendant 20 ans, l'incompatibilité de la centrale à gaz avec les engagements nationaux et internationaux sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Mais les récentes annonces publiques de M. Macron, reprises d'ailleurs par les quotidiens régionaux et nationaux, corroborent les nombreuses déclarations des associations sur les gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère par une centrale thermique fonctionnant au gaz et renforcent la détermination des associations dans leur lutte contre le projet de centrale à Landivisiau.

Lors de l'ouverture le 15 novembre de la COP23 à Bonn, M. Macron a déclaré en effet que pour réduire l'émission des gaz à effet de serre, « la France a décidé l'absence de toute construction de nouvelles centrales thermiques », et a également affirmé lors d'une interview sur France 2 le 17 décembre « Ce qui augmente les émissions de CO2 c'est le thermique et le charbon. On va fermer toutes les centrales thermiques et à charbon ».